



## Communiqué

Paris le 23 janvier 2008

### **Représentativité syndicale : Pas de manœuvres, mais la démocratie !**

Le 24 janvier commenceront des négociations entre syndicats et patronat sur la représentativité syndicale. Les règles de la représentativité sont aujourd'hui obsolètes et reposent sur le décret de 1966 qui définit la représentativité irrefragable de cinq organisations. Le paysage syndical français a pourtant fortement évolué depuis 1966 et vu apparaître de nouvelles organisations syndicales. Si l'Union syndicale Solidaires se félicite que le débat s'ouvre enfin, elle regrette fermement que ces négociations se tiennent dans le milieu restreint des organisations dites représentatives. En effet, il est déroutant de constater que ce débat sur un possible changement des règles de représentativité se déroule sans entendre les arguments de toutes les forces syndicales existantes. Elle considère que le débat doit avoir pour base les travaux déjà effectués comme le rapport Hadas-Lebel et l'avis du Conseil Economique et Social.

Pour l'Union syndicale Solidaires la représentativité syndicale ne doit reposer que sur la démocratie et la liberté pour chaque salarié de voter et d'adhérer au syndicat de son choix. Pour cela, il faut abroger le décret de 1966 et la loi Perben de 1996 dans la Fonction publique. L'Union syndicale Solidaires se prononce pour la liberté de chaque syndicat légalement constitué et indépendant de pouvoir se présenter au premier tour des élections.

Au niveau interprofessionnel, l'Union syndicale Solidaires considère que la représentativité syndicale doit être reconnue par l'agrégation des résultats des élections prud'homales et des élections dans la Fonction publique. Elle considère que si un seuil électoral doit être décidé, celui-ci ne doit pas être défini par une manœuvre politique.

En effet, l'Union syndicale Solidaires met en garde toutes tentations politiques ou autres de vouloir recomposer le paysage syndical par des manœuvres dans la définition des règles électorales. En ce sens, elle dénonce les propositions du rapport Attali qui voudrait définir des seuils électoraux élevés et transformer les organisations syndicales françaises en gestionnaires de services.

Pour que le syndicalisme repose sur l'adhésion et sur la confiance électorale des salariés, pour que la voix de ceux-ci soit entendue, une seule règle : la démocratie !